

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

COMITE DE CHARENTE MARITIME

**Rapports du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice social clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

COMITE DE CHARENTE MARITIME

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice social clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Comité,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du COMITE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME de la LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

➤ Exhaustivité et mesure des produits de collectes

L'association reçoit des dons notamment par les opérations de collectes qu'elle effectue. J'ai validé la concordance entre le logiciel de suivi des dons reçus et la comptabilité et analysé la procédure de traitement des collectes.

Mes diligences ont permis de valider l'exhaustivité et la mesure des produits de collectes.

➤ Existence, évaluation et exhaustivité des disponibilités

Les disponibilités représentent un poste significatif de l'actif de l'association.

J'ai validé le rapprochement des relevés bancaires avec la comptabilité et procédé à des confirmations bancaires.

Mes diligences ont permis de valider l'existence, l'évaluation et l'exhaustivité des disponibilités.

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Comité

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du Comité sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes assurant la gestion de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Rochelle, le 25 Mars 2021.

Le commissaire aux comptes

Séverine OFFREDO



Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

ANNEXE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

TOTAL ACTIF

Plan/Compte	Type	01-2020 à 12-2020			01-2019 à 12-2019
		Brut	A déduire	Net	
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acptes / immob incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech., matériel et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles		10.526,43	9.347,44	1.178,99	1.023,56
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10.526,43	9.347,44	1.178,99	1.023,56
Participations		16.270,02		16.270,02	16.046,64
Créances rattachées à des participations					
Titres immob de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés		97.500,00		97.500,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		113.770,02		113.770,02	116.046,64
ACTIF IMMOBILISE TOTAL		124.296,45	9.347,44	114.949,01	117.070,20
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises		4.229,22		4.229,22	436,74
STOCKS & EN COURS		4.229,22		4.229,22	436,74
Avances & acomptes sur commandes					500,00
Créances usagers et comptes rattachés					218,70
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		67.870,85		67.870,85	54.628,61
Disponibilités		688.713,79		688.713,79	696.941,62
Valeurs mobilières de placement		285.810,00		285.810,00	285.810,00
Charges constatées d'avance		6.714,05		6.714,05	6.834,99
ACTIF CIRCULANT TOTAL		1.053.337,91		1.053.337,91	1.045.370,85
Ecart de conversion actif					
Primes de remboursement des obligations					
TOTAL ACTIF		1.177.634,36	9.347,44	1.168.286,92	1.062.440,88
TOTAL GÉNÉRAL		1.177.634,36	9.347,44	1.168.286,92	1.062.440,86

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

TOTAL PASSIF

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage - Les Cornes
17000 LA ROCHE-SUR-YEU

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019
Fonds propres statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres sans droit de reprise			0,00		0,00
Fonds statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres avec droit de reprise			0,00		0,00
Ecart de réévaluation			0,00		0,00
Réserves statutaires ou contractuelles			707.381,35		558.339,62
Réserves pour projet de l'entité			46.733,81		46.733,81
Réserves			754.115,16		605.073,43
Report à nouveau			0,00		0,00
Excédent ou déficit			142.704,34		149.041,73
Situation nette			896.819,50		754.115,16
Fonds propres consommables			0,00		0,00
Subventions d'investissements			0,00		0,00
Provisions réglementées			0,00		0,00
FONDS PROPRES TOTAL I			896.819,50		754.115,16
Fonds reportés liés aux legs ou donation			0,00		0,00
Fonds dédiés			18.000,00		0,00
FONDS REPORTÉS ET DEDIES TOTAL II			18.000,00		0,00
Provisions pour risques			0,00		0,00
Provisions pour charges			0,00		0,00
PROVISIONS TOTAL III			0,00		0,00
Emprunts obligataires convertibles assim			0,00		0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit			0,00		0,00
Emprunts & dettes financières divers			0,00		0,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés			60.237,88		62.657,35
Legs & donations en cours de réalisation			0,00		0,00
Dettes sociales			8.251,76		9.072,16
Dettes fiscales			1.675,02		1.815,26
Dettes des legs ou donations			0,00		0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés			0,00		0,00
Autres dettes			183.302,76		234.780,93
Produits constatés d'avance			0,00		0,00
DETTES TOTALS IV			253.467,42		308.325,70
Ecart conversion passif			0,00		0,00
TOTAL PASSIF			1.168.286,92		1.062.440,86
TOTAL GÉNÉRAL			1.168.286,92		1.062.440,86

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Comès
17000 LA ROCHELLE

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

CPTÉ RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019	Calcul
Cotisations			34.608,00		37.656,00	0,00
Ventes de biens			24.595,88		22.809,25	0,00
Ventes de prestations de services			3.872,00		1.257,99	0,00
Ventes de biens et de services			28.467,88		24.067,24	0,00
Concours publics et subventions d'exploitation			93.340,00		16.865,40	0,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co			0,00		0,00	0,00
Dons manuels			369.688,93		492.699,96	0,00
Mécénats			9.540,00		0,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie			79.410,33		0,00	0,00
Ressources liés à la générosité du public			458.639,26		492.699,96	0,00
Contributions financières			2.948,00		0,00	0,00
Produits de tiers financiers			554.927,26		509.695,36	0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge			0,00		0,00	0,00
Utilisations des fonds dédiés			0,00		0,00	0,00
Autres produits			276,83		105.602,72	0,00
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I			618.280,07		676.891,32	0,00
Achats de marchandises			14.392,19		9.958,09	0,00
Variations de stocks			-3.792,48		-436,74	0,00
Autres achats et charges externes			112.152,04		126.228,05	0,00
Aides financières			252.702,26		305.262,77	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés			649,02		748,26	0,00
Salaires & traitements			44.184,22		49.680,99	0,00
Charges sociales			14.062,60		14.515,81	0,00
Dotations amort. / dépréciations / provisions			490,57		706,29	0,00
Reportis fonds dédiés			18.000,00		0,00	0,00
Autres charges			37.362,16		31.175,24	0,00
CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II			490.202,58		537.838,76	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION			128.077,49		139.052,56	0,00
De participation			0,00		0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis			224,65		221,57	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			9.907,54		10.317,32	0,00
Rep / amort, dep, prov, transf de charge			0,00		0,00	0,00
Différences positives de change			0,00		0,00	0,00
Produits nets cessions val.mob.placement			0,00		0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III			10.132,19		10.538,89	0,00
Dotations financières amort. provisions			0,00		0,00	0,00
Intérêts charges assimilées			0,00		0,00	0,00
Différence négative de change			0,00		0,00	0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem			0,00		0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV			0,00		0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER			10.132,19		10.538,89	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			138.209,68		149.591,45	0,00
Produits excep s/opérations de gestion (1)			5.520,66		757,28	0,00
Produits excep s/opérations en capital			0,00		0,00	0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges			0,00		0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			5.520,66		757,28	0,00
Charges excep sur opérations de gestion (2)			0,00		240,00	0,00
Charges excep sur opérations en capital			0,00		0,00	0,00
Dot excep amortissements et provisions			0,00		0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI			0,00		240,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5.520,66		517,28	0,00
Impôts sur les bénéfices			1.026,00		1.067,00	0,00
TOTAL PRODUITS (I+III+V)			633.992,92		686.167,49	0,00
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)			490.202,58		538.078,76	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			142.790,34		148.088,73	0,00
Dons en nature			0,00		41.411,57	0,00
Prestations en nature			83,86		1.542,62	0,00

Séverine OFFREDO
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
 13 rue de l'Ouvrage à Cornes
 17000 LA ROCHELLE

Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020

CPTÉ RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2020	à 12-2020	01-2019	à 12-2019	Calcul
Bénévolat			7.668,59		0,00	0,00
Contributions volontaires en nature			7.752,45		42.954,19	0,00
Secours en nature			0,00		0,00	0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services			0,00		0,00	0,00
Personnel bénévole			7.668,59		41.411,57	0,00
Prestations en nature			- 83,86		- 1.542,62	0,00
Charges contributions volont. en nature			7.752,45		42.954,19	0,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2020

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i>	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat	7
2.1.4 <i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	8
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	9
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	9
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	10
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6 <i>Stocks</i>	10
3.1.7 <i>Etat des échéances des créances</i>	11
3.1.8 <i>Tableaux des dépréciations</i>	11
3.1.9 <i>Disponibilités</i>	11
3.1.10 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	12
3.1.11 <i>Charges constatées d'avance</i>	12
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	13
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	13
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	14
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	15
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i>	15
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	15
3.2.4 <i>Dettes</i>	15
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i>	15
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	16
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	16
<i>(Rubriques à détailler)</i>	16
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	16
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	17
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	17
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	18
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	18
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i>	18
4.2.1.3 <i>Mécénat</i>	18
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>	18
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	19
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	19
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	19
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	19

Severine OFFREDO
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
 13 rue de l'Ouvrage à Gornès
 86100 LA ROCHELLE

4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	19
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	20
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	20
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	21
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	21
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	22
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	22
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	22
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	23
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	23
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	23
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	24
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	24
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	24
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	24
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	26
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	26
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	26
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	29
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	29
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	30
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
5.2	AUTRES INFORMATIONS	30
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	30
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	30
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	31
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	31

Séverine OFFREDO
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
 13 rue de l'Ouvrage à Cornes
 17000 LA ROCHELLE

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

• Action de recherche :

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

• Actions en direction des malades :

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

• Actions d'information, et de prévention, dépistage :

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

• Action de formation :

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

La crise sanitaire a eu, entre autres, des conséquences sur :

- Le nombre de manifestations, notamment à l'occasion d'Octobre rose, en forte diminution ce qui a impacté de façon notable les ressources du Comité
- Nombre d'activités au bénéfice de malades touchés par le cancer ont été suspendues même si certaines ont pu se dérouler en visioconférences
- Une baisse significative du nombre des adhérents (-8%) malgré une campagne marketing en légère hausse.

L'année 2020 a été marquée aussi par l'octroi, suite à un appel à projets « Prévention Promotion de la Santé » lancé par l'ARS, d'une subvention conséquente de 84 916 euros destinée au financement des activités de soins de support proposées par le Comité. Toutefois, toujours en raison de la crise sanitaire, une partie seulement de la subvention a pu être utilisée sur l'exercice 2020, le reliquat a donc été inscrit en report en fonds dédiés.

L'année 2020 est également la première année d'application des nouvelles normes comptables issues du règlement ANC n° 2018-06 complété par le règlement ANC n° 2020-08 plus longuement exposées ci-dessous.

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupes.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ourage à Combs
17000 LA ROCHE-SUR-YE

• **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

• **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

• Actif :	
○ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0 K€
○ Créances reçues par legs ou donations	0 K€
• Passif autres que le poste « Report à nouveau » :	
○ Fonds reportés aux legs ou donations	0 K€
○ Dettes des legs ou donations	0 K€
• Montant net, en report à nouveau	+/- 0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.

- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

Séverine OFFREDO
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
 13 rue de l'Ouvrage à Cornes
 17000 LA ROCHELLE

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				10 526
Immobilisations corporelles	9 880	646		113 770
Immobilisations financières	16 047	97 723		
Total	25 927	98 369	0	124 296

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	646	0
→ achat d'un PC portable DELL 3510	646	
→ ...		
Immobilisations financières	97 723	0
→ intérêts de l'année	223	
→ Contrat de capitalisation	97 500	
Total	98 369	0

Séverine OFFREDO
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
 13 rue du Ouvrage à Combes
 49100 LA ROCHELLE

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	8 857	491		9 348
Amort.Immobilisations financières				
Total	8 857	491	0	9 348

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Comptes
13 rue de l'Ouvrage à Combes
17000 LA ROCHELLE

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	16 047	223		16 270
Autres titres immobilisés		100 223	2 723	97 500
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	16 047	100 446	2 723	113 770

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : 146 parts sociales du CRCA et un contrat de capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés			
→ Autres Créances	67 871	67 871	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	6 714	6 714	
Total	74 585	74 585	

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Combes
17000 LA ROCHELLE

3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 857	491		9 347
Stocks	437	4 229	437	4 229
Créances				
Immobilisations financières				
Total	9 294	4 720	437	13 577

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation	97 500	99 124			1 624
Obligations	285 810	311 387			25 577
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	383 310	410 511			27 201

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	56 011	
Livrets et comptes épargne	598 868	
Comptes à terme	0	0
Autres (caisse, chèques à encaisser, etc.)	33 835	
Total	688 713	

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Commission Régionale de Poitiers
13 rue de l'Université à Cornes
79000 LA ROCHE-SUR-YEUX

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs	0	500
→ Lion's Club		500
→		
Créances clients et comptes rattachés	0	219
→ Clinique CAPIO		200
→ CD 79		19
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	0	0
Autres créances	67 871	54 629
→ AAR intragroupe	777	
→ Personnel - rémunérations dues	17	
→ Opération avec l'Etat	60	
→ Legs à recevoir du BN	26 595	16 747
→ Dons à recevoir du BN	37 422	35 882
→ Pdt à recevoir (Leclerc)	1 000	
→ Pdt à recevoir (Subv. CNAM)	2 000	2 000
Disponibilités	688 714	696 942
Total	756 585	751 789

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
→ Imprimerie (enveloppes)		259
→ SMACL	376	376
→ Théâtre (pièce reportée)	6 200	6 200
→ Zoom (01/01 - 27/10/2021)	138	
Total	6 714	6 835

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	558 340									707 381
→ Fonds de réserve générale	46 734		149 042	138 728	149 042	138 728			46 734	
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	149 042									142 704
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	754 115		149 042	138 728	149 042	138 728	0	0	896 819	

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
12 rue de l'Ouvrage à Combes
17000 LA ROCHELLE

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		84 916	84 916	66 916	18 000	18 000
→ Soins de support : soutien psychologique	2020	8 216	8 216	6 475	1 741	1 741
→ Soins de support : activités physiques	2020	26 300	26 300	20 725	5 575	5 575
→ Soins de support : soins esthétiques	2020	22 140	22 140	17 447	4 693	4 693
→ Soins de support : nutrition	2020	6 470	6 470	5 100	1 370	1 370
→ Soins de support : réflexologie, sophrologie	2020	21 790	21 790	17 168	4 622	4 622
		0	0	0	0	0
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
		0	0	0	0	0
Sous-Total "Dons"						
		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
		0	0	0	0	0
Sous-Total "Legs"						
		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes						
→ ...						
→ ...						
		84 916	84 916	66 916	18 000	18 000
Total						

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				0
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges				0
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite				0
→				
Total	0	0	0	0

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 238	60 238		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	9 927	9 927		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	183 303	183 303		
Produits constatés d'avance				
Total	253 467	253 467	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	1 675	1 815
→ Impôt sur les sociétés	1 026	1 067
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	649	748
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	8 252	9 072
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 489	1 459
→ Caisse de retraite	338	1 079
→ Caisse de prévoyance	994	965
→ Personnel autres charges à payer		383
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	4 134	4 056
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 296	1 130
→ Prélèvement à la source		
Total	9 927	10 887

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	60 238	62 656
→ Factures non parvenues - Fournisseurs	4 115	4 078
→ Factures non parvenues - BN	46 038	56 736
→ Fournisseurs Public	2 985	1 576
→ Fournisseur - BN	7 100	266
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	183 303	234 781
... Aides financières à la recherche	132 666	171 133
... Autres charges à payer	9 089	13 901
... Recherche à régler au BN	41 548	49 747
Total	243 541	297 437

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Traditionnellement, le Comité attribue ses subventions à la Recherche lors du dernier Conseil d'Administration de l'année, à l'issue d'un long et rigoureux processus de sélection. Ce sont 9 équipes et/ou programmes qui ont été sélectionnés et soutenus en 2020 pour un montant total de 154 966 €, dont 11 248 € dédiés au programme « Adolescents et cancer ». Ces engagements se traduisent de manière comptable par une prise en charge de la dépense au cours de l'exercice d'attribution mais il va de soi que tous les versements ne peuvent être effectués avant le 31 décembre, d'où un montant élevé de charges restant à payer à la fin de l'exercice auxquels s'ajoutent, le cas échéant, le reliquat de l'année précédente (40 666 € sur 2019), les lauréats bénéficiant du délai d'un an, sauf dérogation, pour utiliser leur subvention.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

 017 - COMITÉ DES CHARENTES MARITIMES	Décembre 2020		
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-528 134,93	-528 134,93
1.1 Cotisations sans contrepartie		-34 608,00	-34 608,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-458 639,26	-458 639,26
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-34 887,67	-34 887,67
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-12 457,99	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises		-3 772,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-2 948,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-5 737,99	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-93 340,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			
TOTAL		-633 932,92	-528 134,93

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-7 752,45	-7 752,45
Bénévolat	-7 668,59	-7 668,59
Prestations en nature	-83,86	-83,86
Dons en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-7 752,45	-7 752,45

Séverine OFFREDO
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
 13 rue de l'Ouvrage à Comas
 17000 LA ROCHELLE

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ... Manifestations	24 016	22 269
→ ... Ventes	580	540
→ ... Redevance droits d'auteur	60	
→ ... Prestations & autres ventes	100	419
→ ... Autres produits affectés aux missions sociales		839
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ... Intérêts des parts sociales	225	222
→ ... Revenus mobiliers	9 908	10 317
→ ...		
→ ...		
Total	34 888	34 606

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Commission Nationale de Polices
13 Rue de l'Oratoire à Comès
37000 LA ROCHELLE

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres produits d'activités annexes & prestations	217	2
Produits exceptionnels	5 521	757
Total	5 738	759

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
13 rue de l'Ouvrage à Combs
87000 LA ROCHE-SUR-YEUX

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Séverine OFFREDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Commission Régionale de Poitiers
13 rue de l'Oratoire à Combs
17000 LA ROCHE-SUR-LOIRE

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		017 - COMITÉ DES CHARENTES MARITIMES		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public		
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		317 125,53	245 780,24		
1.1 Réalisées en France		317 125,53	245 780,24		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		102 872,53	86 814,24		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		214 253,00	158 966,00		
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		101 726,59	101 726,59		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		101 726,59	101 726,59		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		53 350,46	71 419,02		
3.1 Frais d'information et de communication		3 778,17	3 778,17		
3.2 Frais de fonctionnement		46 519,93	64 588,49		
3.3 Autres charges		3 052,36	3 052,36		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		1 026,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		18 000,00			
TOTAL CHARGES		491 228,58	418 925,85		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		142 704,34			

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		4 119,85	4 119,85
Réalisées en France		4 119,85	4 119,85
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		3 000,43	3 000,43
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		632,17	632,17
TOTAL		7 752,45	7 752,45

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par une clé de répartition et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Fournitures, achats	206	91	695	991
Loyers	2 020	663	523	3 206
Entretien, maintenance	88	29	21	138
Assurances	0	0	932	932
Honoraires (hors honoraires CAC)	11 864	0	1 229	13 093
Catalogues, publicité	1 222	20	1 177	2 419
Transports	263	83	60	406
Voyages, missions, réceptions	1 381	39	1 620	3 040
Frais postaux	51 427	17	412	51 856
Télécommunications	915	126	90	1 131
Liaisons informatiques	323	106	75	504
Cotisation statutaire	24 283	1 494	11 581	37 358
Total	93 992	2 668	18 415	115 075

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	11 450	14 018
Actions d'information, de prévention et de dépistage	6 755	6 716
Actions de formation		
Actions de recherche	409	464
Frais de communication	2 702	2 686
Frais d'appel aux dons et legs	12 106	13 157
Frais de fonctionnement	24 824	27 155
Total	58 247	64 196

Séverine CHERFEDO
 Membre de la Commission des Comptes
 de la Cour des Comptes Régionale de Paris
 13 rue de l'Université à Paris
 75006 LA ROCHELLE

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	58 203	60 868
Actions d'information, prévention, dépistage	12 257	11 308
Actions de formation	374	1 407
Actions de recherche	19 296	2 459
Actions autres	1 494	
Total	91 624	76 042
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	59 287	58 200
Actions d'information, prévention, dépistage	0	0
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	166 214	216 375
Actions autres	0	0
Total	225 501	274 575

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	3 778	5 824
Fournitures diverses	695	564
Services extérieurs	1 476	1 406
Autres services extérieurs	7 291	8 710
Charges de personnel	24 824	27 156
Autre charge de gestion courante	4	13
Impôts et taxes	649	748
Cotisation statutaire	11 581	31 162
Charges financières	2 562	154
Dotations aux amortissements	490	706
Charges exceptionnelles	0	240
Total	53 350	76 683

Catherine OUBRIE
 Membre de la Commission des Comptes
 16 rue de l'Empire - 13001 Marseille
 1700 LA MOULLE

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	18 000	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	18 000	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	7 669	42 954
Prestation	Tarif négocié	84	
Autres (à préciser)			
Total		7 752	42 954

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisiertes en France		Réalisiertes à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	415			13 978						14 392
Variation de stock	21 111			-3 792		13 100				-3 792
Autres achats et charges externes	38 449	214 253		77 941						112 152
Aides financières						649				649
Impôts, taxes et versement assimilés	14 441			9 120		20 623				44 184
Salaires et traitements	4 174			2 985		6 903				14 062
Charges sociales						490				490
Dotations aux amortissements et dépréciations									18 000	18 000
Dotations aux prévisions										
Reports en fonds dédiés										
Autres charges	24 283			1 494		11 585				37 362
Charges financières										0
Charges exceptionnelles										0
Participations des salariés aux résultats										0
Impôt sur les bénéfices								1 026		1 026
TOTAL	102 873	214 253	0	101 726	0	53 350	0	18 000	18 000	491 227

Association CROD
 Centre de Recherche sur les Océans
 Membre de la Commission Nationale de Polices
 13 rue de l'Université à Nantes
 44300 LA ROCHE-BELLE

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisiertes à l'étranger				
	Réalisiertes en France	Réalisiertes à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	4 120		3 000	632	7 752
Personnel bénévole					
TOTAL	4 120	0	3 000	632	7 752

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes	3 300
Autres missions	
Total	3 300

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ Annulation frais de déplacement	29
→ Annulation solde subv. non employée	2 600
→ Annulation solde subv. non employée	2 542
→ Annulation aide financière (chèque non débité)	350
Total	5 521
Charges exceptionnelles	
→ Néant	
Total	0

Séverine ORTÉDO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Commission Régionale de l'Office
18 rue de l'Université à Combes
17100 LA ROCHELLE

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-528 134,93
1.1 Cotisations sans contrepartie		-34 608,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-458 639,26
Dons manuels non affectés		-352 634,87
Dons manuels affectés		-17 054,06
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-79 410,33
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat		-9 540,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-34 887,67
Manifestations		-24 015,88
Ventes (dont abonnement à vivre)		-580,00
Prestations et autres ventes		-100,00
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		-59,60
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		
Autres produits affectés		
Produits financiers		-10 132,19
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL		-528 134,93

Séverine OFFREDO
 Comptable auxiliaire
 Membre de la Commission Régionale de l'Ordre
 72 rue de l'Université à Charente-Maritime
 17001 LA ROCHE-SUR-MER

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	737 044,96
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	109 209,08
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	846 254,04

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	-7 752,45

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotaton brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012	Ordinateur	854			854	854	0
2013							
2014							
2015							
2016							
2017	Ordinateur	1 135			1 135	1 135	60
2018							
2019	Ordinateur	1 291			1 291	1 291	430
2020							
Total		3 281	0	0	3 280	3 280	491

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020 :

TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	+	EMPRUNTS NETS	-	IMMOBILISATIONS NETTES	=	STOCK DE GENEROSITE DU PUBLIC
754 115,16		0		17 070,20		737 044,96

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de la synthèse du CER de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	12			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	0	0	0	0
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	64	604	0	7 671
	13	117	0,07	1 780,74
	2	10	0,01	152,20
	1	33	0,02	502,26
	48	344	0,21	5 235,68
Total	76	604	0	7 671

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	4	2 600	1
Personnel mis à disposition	0		
CES et/ou autres....	0		
Total	4	2 600	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	2 632
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	2 632

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **4 326** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Sóverino COTREDO
Comité des Administrateurs
Membre de la Commission Départementale de l'éthique
18 rue de l'Université, 13000
T. 0491 71 10 01

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER**

COMITE DE CHARENTE MARITIME

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice social clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Comité,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions règlementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Séverine OFFREDO

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entité et personne concernées	Nature et objet	Modalités
Monsieur Jean-Marie PIOT, Président	Remboursement des frais de déplacement.	231,38 euros
CIRGO Indre et Loire	Remboursement des frais de fonctionnement.	1 685,20 euros

Fait à La Rochelle, le 25 Mars 2021.

Le commissaire aux comptes
Séverine OFFREDO

